

#2.13

PERSPECTIVES

Analyse politique et Commentaires d'Afrique



LES FEMMES ET LE FONCIER:

**LES ENJEUX DE L'ACCÈS,
DE LA PROPRIÉTÉ ET DU
CONTRÔLE**

 HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG

Fondation Heinrich Böll – Afrique

La Fondation Heinrich Böll, associé au Parti Vert Allemand, est une fondation politique juridiquement autonome et intellectuellement ouvert.

Notre première tâche est l'éducation civique en Allemagne et à l'étranger dans le but de promouvoir la connaissance de l'opinion démocratique, engagement socio-politique et la compréhension mutuelle. En outre, la Fondation Heinrich Böll soutient des projets artistiques et culturels ainsi que des académiques, et la coopération dans le domaine du développement. Les valeurs politiques de l'écologie, la démocratie, la démocratie des sexes, la solidarité et la non-violence sont nos principaux points de référence. La croyance et la promotion de Heinrich Böll dans la participation des citoyens à la vie politique est le modèle pour le travail de la fondation.

Nos domaines d'activité en Afrique sont:

- La Démocratie
- Le Développement Durable
- Droits de l'Homme
- La Politique Internationale

Sommaire

Editorial	5
■ Je le Veux et Je le Veux maintenant: Les Femmes et La Terre en Afrique <i>Patricia G. Kameri-Mbote</i>	6
■ Comme L'Exploitation Minière Vole la Base de Survie, Les Femmes Paysannes Montrent un Moyen de Sortir de la Crise <i>Samantha Hargreaves</i>	11

Editorial

Les Femmes et Les Droits Fonciers en Afrique

Les femmes et les droits fonciers restent l'un des sites les plus importants de la vie sociale, politique et la contestation économique en Afrique postcoloniale.

La terre n'est pas seulement une source de nourriture, d'emploi et de revenu; elle donne aussi le prestige social et l'accès au pouvoir politique.

La terre a longtemps été reconnue comme une clé pour faire avancer les droits socio-économiques et le bien-être des femmes et de leur position dans la société.

Pourtant, l'accès, le contrôle et la propriété des terres restent largement du domaine des privilèges masculins, les structures patriarcales enchevêtrement de pouvoir et de contrôle sur les ressources communautaires, l'histoire, la culture et la tradition.

Pour la majorité des femmes en Afrique, l'accès à la terre est toujours lié à leur relation avec un membre masculin de la famille et est confisquée si la relation se termine.

Même lorsque les politiques de réforme foncière comportent des objectifs d'égalité des sexes, ceux-ci ont tendance à s'estomper quand il s'agit de la mise en œuvre. Le manque d'attention sérieuse à l'égalité des sexes renforce la position marginalisée des femmes et sape l'effort mainstream visant à améliorer les droits des femmes. Elle entrave également, de façon générale, les stratégies de développement économique.

Alors que le plaidoyer de la société civile et les programmes du gouvernement pour réformer les disparités dans les régimes fonciers ont éliminé certains obstacles juridiques historiques, la terre demeure une aspiration inaccessible pour la majorité des pauvres des zones rurales et urbaines sur le continent. Les perspectives des femmes pour amélioration des conditions socio-économiques à travers la sécurité d'occupation semblent particulièrement sombre - d'autant plus que la demande mondiale de terres pour l'agriculture à grande échelle et augmente l'exploitation minière

des terres rareté, ce qui alimente la hausse des prix des terrains et une concurrence féroce pour le contrôle.

En outre, l'existence de facto d'un système dual de droit écrit et le droit coutumier des peuples autochtones dans de nombreux pays permet aux hommes de manœuvre de l'un à l'autre comme il les favorise. La complexité des systèmes juridiques rétrécit l'accès des femmes à la justice car ils manquent souvent de connaissances de base sur les procédures judiciaires et de leurs droits.

Les réformes législatives et institutionnelles en cours doivent également s'engager avec la coutume afin de déconstruire et ré-conceptualiser les notions traditionnelles de accès à la terre, le contrôle et la propriété, en vue d'intervenir dans les points qui feront la plus grande différence pour les femmes.

Malgré la nature sexo-spécifique des rapports de pouvoir, les questions des droits fonciers sont constamment négociées, contestées et ont résisté par les femmes affectées de diverses manières. Au-delà de l'élaboration des politiques formelles, les exemples de résistance d'auto-organisation des femmes à l'accaparement des terres et de leurs stratégies pour contrecarrer les formes patriarcales de dépossession offrent des récits puissants.

Ce numéro de Perspectives discute de ces divers défis à travers le continent. L'examen de sujets qui sont spécifiques aux femmes et aux terres dévoile deux vulnérabilités et des potentialités.

Il justifie le besoin d'interventions qui vont au-delà de la fourniture de l'accès légal aux droits fonciers si l'objectif de l'autonomisation économique des femmes doit être réalisé.

Layla Al-Zubaidi
Directeur régional

Paula Assubuji
Gestionnaire de programme

Je le Veux et Je le Veux maintenant:

Les Femmes et La Terre en Afrique

En Afrique, comme ailleurs, les droits fonciers sont restés un bastion du pouvoir masculin et du privilège. Étant donné que la terre est une ressource fondamentale pour l'amélioration des conditions de vie et de l'autonomisation économique, l'absence de droits fonciers des femmes sape les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité dans une société patriarcale. La transformation minimale de la position socio-économique des femmes en matière d'accès et de contrôle des terres est, dans de nombreux cas, en raison d'attirer le programmes de réforme et les processus connexes dont la conception ou la mise en œuvre est «sexiste». Au pire, ces processus juridiques et institutionnels menacent d'enraciner encore plus les inégalités entre les sexes.

Cet article présente un aperçu des stratégies actuelles pour réformer l'accès à la propriété en général, et la propriété foncière en particulier, d'une perspective de genre.

Importance de la Terre

La terre est une ressource essentielle pour les moyens de subsistance ruraux et urbains en Afrique. Il est également un atout essentiel dans le produit intérieur brut des pays africains, dont la plupart des économies dépendent de l'agriculture, la faune du tourisme et l'exploitation minière. Et la terre est aussi au cœur de la quête des femmes pour les droits: à cause de la division sexuelle du travail, les femmes passent beaucoup de temps à travailler sur le terrain et encore avoir des droits limités de propriété, d'accès et de contrôle. Cette exclusion prive les femmes de l'autonomie sociale, économique et politique qui est vital pour la pleine appartenance à une société donnée, l'exercice des fonctions relatives à la propriété, et la capacité à remplir les obligations réciproques et responsabilités au sein de la communauté. La terre représente le moyen par lequel les femmes peuvent se déplacer

Les droits des femmes à la terre sont cruciaux dans la quête pour créer des sociétés plus égalitaires en Afrique.

de la sphère reproductive (privé et non-travail) à la sphère productive (publique et du travail).¹

Les droits des femmes au foncier en Afrique ont été touchés par une convergence, d'une part, les politiques gouvernementales relatives à l'évolution actuelle vers une plus grande commercialisation et la concurrence pour la terre et, d'autre part, le droit coutumier discriminatoire. La terre est principalement contrôlée par les chefs de ménage masculins, avec l'hypothèse selon laquelle les droits sont détenus en fiducie pour l'ensemble du ménage.²

Les femmes sont reléguées à une position subordonnée dans l'accès aux terres fondée sur maris, pères, oncles, frères, et parfois des fils. L'accès aux droits fonciers est également liée à la violence contre les femmes, la participation des femmes sur la scène politique, et la voix des femmes dans les sphères nationales, locales et nationales. Les droits des femmes à la terre sont donc cruciaux dans la quête pour créer des sociétés plus égalitaires en Afrique. En effet, il a été démontré que l'octroi de droits aux femmes contribue aux impératifs nationaux et les ménages du bien-être de la famille, la sécurité alimentaire, la responsabilisation, l'efficacité économique et la réduction de la pauvreté.³

Genre dans les fonctions des terres multiples

Étant donné que la propriété foncière indique l'identité d'une personne, le statut social et la citoyenneté, la négation des droits des femmes à la terre a des implications au niveau national, de



Patricia G. Kameri-Mbote

Patricia est une professeure de droit et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Nairobi. Elle a obtenu son doctorat en droit (doctorat en sciences juridiques) en 1999 de la Stanford Law School. Patricia a été une défenseuse auprès la de la Haute Cour de Justice du Kenya depuis 1988 et a été engagé dans l'académie juridique en matière d'enseignement et de recherche pendant 24 ans dans diverses universités à travers le monde, y compris Nairobi, Kansas, Stellenbosch et Zimbabwe. Patricia est un passionné de la justice en société, égalité des sexes, durabilité environnementale, réforme foncière équitable et érudition juridique.

la famille et du ménage. Le statut social est aussi influencée par le sexe, l'âge et l'état matrimonial, d'où la nécessité de réponses politiques globales pour transformer la position des femmes en Afrique.

La question des droits fonciers dans les pays africains est complexe en raison de la multiplicité des revendications sur les ressources terrestres et terrestres. Les Politiques et les lois foncières en Afrique doivent faire face à un certain nombre de questions clés, notamment:

- Souveraineté de l'Etat sur les terres
- La répartition inégale des ressources foncières
- La pluralité des systèmes de propriété
- La sécurité foncière
- La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles
- La protection du patrimoine
- La concurrence entre les différentes utilisations des terres et des utilisateurs
- Les préjugés sexistes et générationnelles dans les relations foncières

- VIH / sida, qui a affecté une partie importante de la main-d'œuvre dans de nombreux pays africains
- La gestion des terres dans les situations de conflit
- La place des droits des femmes et des jeunes au sein de la communauté et droits coutumiers
- Structuration des systèmes d'administration des terres et des institutions
- Conception des processus de mise en œuvre des politiques foncières et des programmes.

Les questions de genre touchent l'ensemble de ces éléments. Lorsque les droits fonciers des femmes sont abordées à travers des réformes politiques et juridiques, des contextes différents doivent être considérés, même si il ya des points communs dans les défis et la conception de nouveaux régimes des droits fonciers.⁴

Terre elle-même a des significations multiples et des fonctions qui ont également des implications sexospécifiques (tableau 1).

Tableau 1. Les Fonctions Multiples des Droits Fonciers

FONCTION	EXEMPLES
Fonctions économiques	Les activités productives (agriculture, élevage) Vente et location de terrains Les avantages de l'appréciation des terres Effets d'incitation à l'investissement
La sécurité alimentaire	Source de nourriture et de revenus Tampon contre les hausses soudaines des prix
Réduction de la vulnérabilité/atténuation de choc	Source de nourriture et de l'emploi Collatéral de crédit Les revenus provenant de la vente et location de terrains
Fonction Sociale	Le statut social / position de négociation au sein du ménage, de la communauté et de la nation Adhésion à des groupes L'identité culturelle Fonctions religieuses
conservation	Autorité pour faire des décisions Mesures incitatives pour la gestion durable

Source: Meinzen-Dick et al, 2009

Certaines questions émergentes qui doivent être prises en compte dans le traitement des droits fonciers des femmes exacerbent une situation déjà compliquée:

- La mondialisation des échanges agricoles

- L'accaparement des terres, dans lequel les gouvernements étrangers et les sociétés internationales d'acquérir des terres dans les pays africains à se développer pour leurs populations ou sur les marchés étrangers

- La privatisation des ressources naturelles et le contrôle des biens publics se déplaçant d'un État à des acteurs privés, à l'exclusion en grande partie des femmes⁵
- Les nouvelles technologies (par exemple modification génétique), et leur impact sur la gestion des ressources des femmes
- Asymétries entre les sexes dans l'accès à l'information et la formation en technologies de l'information et de la communication
- Les conflits et leur impact sur les droits fonciers et la vie des femmes.

Rôle des Politiques et du Droit

En outre, réformes foncières doivent corriger les inégalités, y compris l'exclusion des femmes de la propriété, par des mesures de redistribution, qui tiennent compte des systèmes de propriété dualistes basé sur l'intersection des lois coutumières et statutaires.

Les objectifs minimaux pour les initiatives de réforme foncière sont les suivants:

- La sécurité d'occupation pour les femmes et les hommes, afin qu'ils puissent faire un usage productif et durable des terres à des fins différentes
- L'accès équitable à la terre pour leur subsistance, les utilisations commerciales et de règlement, et la nécessité d'atteindre un équilibre durable entre ces
- Équité intra et intergénérationnelle
- L'égalité des sexes
- Une réglementation efficace de l'aménagement du territoire
- L'accès à l'information foncière
- Bonne gouvernance démocratique de la terre.

Au niveau continental, le «Protocole à la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique» accorde une attention particulière aux ressources foncières et de l'environnement. Article 15 Les liens du droit d'atterrir à la sécurité alimentaire, tandis que l'article 19, portant sur le développement durable, exhorte les États à promouvoir "l'accès des femmes et le contrôle des ressources productives telles que la terre et garantir leur droit à la propriété".

La question des relations entre les sexes et de la terre a également été reprise par les chefs de l'Union d'Etat africains à l'Initiative de la politique foncière. Dans la «Déclaration sur les questions

Les lois et les politiques seuls ne suffisent pas à répondre aux droits des femmes à la terre, en particulier lorsque leur application est facilité par le droit coutumier.

et enjeux fonciers en Afrique» qui en résulte en 2009, ils ont décidé de «faire en sorte que les lois foncières permettent un accès équitable à la terre et aux ressources connexes entre tous les utilisateurs des terres, y compris les jeunes et les autres groupes vulnérables et sans terre tels que les personnes déplacées », et à accorder une attention particulière à » renforcer la sécurité du régime foncier pour les femmes «.

Les lois et les politiques nationales pour renforcer les droits fonciers des femmes ont eu un succès mitigé. En fait, ils ont parfois l'inégalité des sexes validés et deviennent des obstacles aux changements nécessaires pour le retirer.⁶ Cela justifie une enquête sur les injustices enclacées dans les politiques et les lois, et l'ampleur de leurs opérations.

Mais les politiques et les lois ont également été ruelles d'espoir et de fenêtres d'opportunité car ils introduisent des normes qui favorisent l'accès des femmes aux ressources et leur contrôle.⁷ Si globale et appliquée de manière cohérente, ils peuvent changer avoirs des droits de propriété et d'assurer que les femmes aient accès à la terre dont ils ont besoin. Par exemple, les constitutions peuvent fournir un bon ancrage des droits fonciers des femmes, mais de s'assurer que les droits sont effectivement réalisées, la législation d'application doit inclure des mécanismes appropriés, par exemple pour le consentement du conjoint en matière de biens immobiliers matrimoniaux. Les lois et les politiques doivent également pas souligner indûment la productivité économique au détriment de la justesse et autres considérations sociales, culturelles et religieuses non banalisés.

La réforme foncière a été le point d'entrée pour l'autonomisation des femmes dans certains pays africains. La reconnaissance des droits fonciers des femmes, des provisions pour l'égalité et l'équité, et la facilitation des systèmes transparents et



responsables de la gestion et de l'administration des terres ont formé un point de ralliement important pour l'autonomisation des femmes.

Les lois et les politiques ont également prévu la décentralisation du pouvoir dans la gouvernance et l'administration des terres, la création de sites du pouvoir local dans leur mise en œuvre. Ces sites peuvent être à double tranchant: ils pourraient enraciner les normes locales qui permettent de discrimination fondée sur le sexe ou ils pourraient fournir un espace plus accessible pour l'engagement et la participation effective des femmes.

Cependant, les lois et les politiques seuls ne suffisent pas à répondre aux droits des femmes à la terre, en particulier lorsque leur application est médiée par le droit coutumier. Ce dernier est généralement interprété comme excluant les femmes de la propriété foncière et l'accès - Malgré la disponibilité d'études de cas du droit coutumier vivant dans lequel les femmes peuvent avoir accès à la terre, bien que n'étant pas les propriétaires légaux. Dans de nombreuses communautés agricoles, les femmes sont autorisées à travailler sur les terres de la famille et de bénéficier des produits. Cet accès peut être rompu en cas de changement dans la relation de la famille (divorce dans le cas d'une femme, ou mariage dans le cas d'une fille). Néanmoins, certains chercheurs soutiennent que les droits d'accès traditionnels des femmes étaient mieux dans le passé parce qu'ils étaient accordés grande protection en tant que mères et assurés d'une part des ressources, même si elles n'ont pas fait preuve de leadership politique.⁸

Il est nécessaire de s'engager avec le droit coutumier, de déconstruire, reconstruire et re-conceptualiser ses notions d'accès, de contrôle et de propriété, à la fois de discerner les aspects positifs de la vie de cette loi et d'intervenir là où il peut faire la plus grande différence pour les femmes. Il est important de déboulonner l'idée que tout le droit coutumier est rétrograde.⁹ Par exemple, dans certaines communautés kenyanes, les familles dont les filles célibataires ont des enfants ont trouvé des façons de fournir des terres pour les filles de travailler et de vivre.

Les Droits Foncières Devraient être Valus

Il est également important de réviser l'idée que les femmes devraient avoir les mêmes droits que les

hommes appréciant déjà. Il ne s'ensuit pas que les femmes doivent obtenir la propriété et le contrôle exclusif de la propriété si c'est ce que les hommes ont eu. La recherche pour la gestion durable et productive des terres appelle à une analyse approfondie de l'octroi de droits fonciers exclusifs à une entité. Dans la quête de la loi foncière et un changement de politique pour les relations de genre améliorées, notre engagement avec le droit coutumier doit être informé par la déclaration de Nana Ofori que la terre appartient à «une grande majorité, dont beaucoup sont morts, quelques-uns sont vivants et d'innombrables hôtes sont encore à naître ».¹⁰

Plus important encore, les approches innovatrices et proactives - qui doivent en substance être un radical - sont nécessaires. Pour déterminer la durée, les droits fonciers doivent être déduits de la relation de l'entité avec la terre, ancrée dans l'utilisation, et sujettes à l'intérêt supérieur du public qui réside dans la mise en tutelle de la terre pour la postérité. Dans une telle approche, le rôle des femmes dans la gestion des terres et de l'élevage vont identifier leur accès aux droits fonciers, répondant ainsi à l'égalité souvent biaisée et relations foncières en vertu du droit coutumier, qui ont parfois été encore retranchés par la loi statutaire.

Rendre la Politique et le Droit Fonctionne pour les Femmes Africaines

Les nouvelles lois et les politiques foncières sont en cours d'adoption dans les différents pays à travers le continent. Ces contextes fournissent des ouvertures précieuses pour faire face à la discrimination contre les femmes et faire en sorte que les voix des femmes soient entendues dans la gestion des terres et de la gouvernance.

Les Activistes pour les droits fonciers des femmes devraient travailler avec les décideurs nationaux et locaux et de mobiliser des alliés pour faire face aux gardiens et ceux qui sont susceptibles de résister au changement. Autres mesures visant à contester, mobiliser et désarmer les gardiens comprennent l'éducation civique aux niveaux national, local et communautaire afin de sensibiliser et de renforcer les capacités afin que les femmes peuvent contribuer aux processus de prise de décision à la fois formelles et traditionnelles autour de la terre.

Notes Infrapaginals

- 1 Kameri-Mbote P, "Fallacies of equality and inequality: Multiple exclusions in law and legal discourses", Inaugural Lecture, Nairobi: Department of Law, School of Law, University of Nairobi, 24 January 2013.
- 2 *Ibid.*
- 3 Agarwal B, "Gender and land rights revisited: Exploring new prospects via the state, family and market", *Journal of Agrarian Change*, 3:1-2, January and April, 2003, pp. 184-224.
- 4 Meinzen-Dick R, Kameri-Mbote P and Markelova H, "Property rights for poverty reduction", in J Von Braun, RV Hill, and R Pandya-Lorch (eds). *The Poorest and Hungry: Assessments, Analyses, and Actions, An IFPRI 2020 Book*, Washington: IFPRI, 2009.
- 5 Kameri-Mbote P, Hellum A and Nyamweya P, "Pathways to real access to land-related resources for women: Challenging and overturning dominant legal paradigms", in A Tsanga and J Stewart (eds). *Women and Law: Innovative Regional Approaches to Teaching, Researching and Analysing Women and Law*, Harare: Weaver Press, 2011.
- 6 Stang Dahl T, *Women's Law: An Introduction to Feminist Jurisprudence*, Oslo: Norwegian University Press, 1987.
- 7 Kameri-Mbote P et al, 2011, *op. cit.*
- 8 Armstrong A, "Rethinking customary law in Southern Africa: What relevance for action?", *Women and Law in Southern Africa Research Project Newsletter* 7:2, 1995.
- 9 Kameri-Mbote P, "The land has its owners! Gender issues in land tenure under customary law in Kenya", *UNDP-International Land Coalition Workshop: Land Rights for African Development, From Knowledge to Action*, Nairobi, 31 October-3 November 2005.
- 10 Quoted in: Bentsi-Enchill K, "Do African systems of land tenure require a special terminology?", *Journal of African Law*, 9:2 Summer, 1965, pp. 114-139.

Comme L'Exploitation Minière Vole la Base de Survie, Les Femmes Paysannes Montrent un Moyen de Sortir de la Crise

Nous s'énerver quand nos enfants disent: «Je veux quelque chose à manger - J'ai faim.» En tant que femmes, nous avons toujours labouré la terre, mais maintenant, nous ne pouvons pas. La société minière prend la terre, nous avons utilisé pour labourer parce qu'ils veulent construire une boue [résidus] barrage ici ...

Les champs sont maintenant clôturés pour la mine.

Cela signifie également que nous n'avons aucun moyen d'aller labourer la terre. Si nous essayons de cultiver de la nourriture ou ramasser du bois, on nous a dit que nous commettons une intrusion et on a été confronté à un convoi de la sécurité. Nous n'avons pas de nourriture, d'eau ou d'électricité, nous ne pouvons pas cuisiner, et nos maisons sont fissurées ...¹

Ce sont les témoignages de femmes du district Mapela de la province de Limpopo en Afrique du Sud qui ont été, depuis 2001, cumulativement dépossédés par les activités minières d'Anglo Platinum. Plusieurs milliers de résidents Mapela ont été déplacés de force vers les terres compensatoires, souvent de qualité inférieure, l'ampleur incomparable, et situé à plusieurs kilomètres de leur lieu de résidence. La combinaison de la perte de terres et de la vaste pollution des réserves d'eau a sapé la nourriture dans la zone, qui était à l'époque vibrant en production de vivres, et par conséquent a impacté la souveraineté alimentaire. Au fil des ans, les résidents de Mapela, dont les femmes jouent un rôle de premier plan, ont fait campagne pour leurs droits et ont exigé une compensation juste pour leurs pertes. Les femmes de Mapela, aux côtés

de leurs hommes, ont défié les mesures de renvoi et refusé de quitter leurs foyers. Ils n'ont pas tenu compte des clôtures de l'entreprise minière et ont récupéré leurs terres par labourant et plantant.

Les histoires et les luttes des femmes de Mapela trouvent un écho dans toute la région alors que des larmes minières à échelle industrielle à travers la campagne africaine, en déplaçant les communautés paysannes pauvres de la terre sur laquelle leurs moyens de subsistance, le bien-être et de repos d'identité. Ces accaparements de terres ont un impact disproportionné sur les femmes paysannes en raison de leur rôle de premier plan dans la fourniture des vivres pour leurs familles et leurs droits fragiles et non reconnus pour les terres sur lesquelles ils produisent.

En outre, ce genre de dépossession des terres est un élément clé du modèle capitaliste de développement dominant et son «triple crise» mondiale - de la nourriture, des finances et du changement climatique - que nous poussent maintenant vers un effondrement social et écologique. Cet article met en évidence les résistances des femmes à l'accaparement des terres et d'autres formes de dépossession par les sociétés minières, et affirme que le travail quotidien des femmes qui produisent la nourriture, prennent soin de la nature et de la reproduction familial offre un aperçu des alternatives que nous devons adopter si l'humanité et la planète veulent survivre.

La Croissance de l'Exploitation Minière en Afrique Sub-Saharienne

L'Afrique subsaharienne est un acteur clé dans un boom minier mondiale tirée par les besoins énergétiques et les habitudes de consommation des élites et des classes moyennes de l'hémisphère Nord et les économies émergentes de l'hémisphère Sud. Des réserves significatives de pétrole et de gaz naturel existent au Nigeria, l'Angola, le Gabon, le Soudan, la RDC et la Guinée équatoriale, avec



Samantha Hargreaves

Samantha est la coordinatrice des femmes, du genre et des matières premières de l'Alliance Internationale sur les Ressources Naturelles en Afrique (IANRA). Elle est également investigatrice associée au travail de la société et de l'Institut pour le développement (SWOP) à l'Université de Wits. Cet article s'appuie sur des travaux de recherche entrepris par IANRA Tinyade Kachika, un chercheur indépendant et avocat spécialisé dans les droits de l'homme et le travail de la politique du développement.

les récentes découvertes de pétrole dans champ Jubilee du Ghana et du lac Albert Rift Basin de l'Ouganda, et les conclusions de gaz naturel abondantes au Mozambique et en Tanzanie. La région est riche en des nombreuses autres ressources minières - cuivre, de platine, d'or, de diamants et de cobalt, pour n'en nommer que quelques-uns - avec les riches gisements connus en Afrique australe et dans le bassin du fleuve Congo, et de nouvelles réserves identifiées sur une base presque quotidienne. Cette richesse accélère les transactions extractives majeures: sur les dix plus grands investissements miniers à être achevé en 2011, Ernst & Young a rapporté que sept se trouvent en Afrique. Le groupe minier Anglo American a dédié 8 milliards de dollars pour les *nouveaux projets de platine, diamants, minerais de fer* et charbon sur le continent, et le Vale Brésilien a dit qu'il envisage de dépenser plus de 12 milliards de dollars en Afrique au cours des cinq prochaines années. En 2011, les sociétés minières chinoises ont fait sept grands investissements dans le secteur minier en Afrique totalisant 14,7 milliards de dollars, ce qui représentait 94 pour cent de l'investissement minier chinois en Afrique. Le plus petit d'entre eux était de plus de 1 milliard de dollars.

Selon la Banque mondiale en 2012, l'Afrique sub-saharienne est la région avec la plus forte croissance dans le monde - dépassant même le taux de croissance de la Chine dans la même année - avec la Sierra Leone, le Niger et l'Angola en tête du peloton. Ce que ces trois pays ont en commun: l'argent neuf provenant des exportations de minéraux. Ils se joignent à une longue lignée d'autres pays de la région qui bénéficient des énormes richesses minérales, mais ont vu une augmentation des niveaux de pauvreté et d'inégalité croissante accompagner leurs fortunes, souvent désigné comme la «malédiction des ressources». Cette «malédiction» a pour résultat

- Au détriment d'autres secteurs de développement - y compris l'agriculture, le pilier des communautés rurales - qui affecte les niveaux de productivité et, finalement, les dépenses de consommation
- Des niveaux élevés de dépendance à un seul produit ou quelques produits de base, qui éprouvent souvent la volatilité des prix
- Une faiblesse de la politique, des cadres juridiques et des régimes réglementaires, qui ont permis aux sociétés multinationales et transnationales

pour extraire d'énormes profits et de s'engager dans des pratiques de corruption en collusion avec certaines élites nationales, au détriment des populations locales et des programmes nationaux de développement.

L'extraction des minéraux est souvent accompagnée par des conflits et de violence, l'accaparement de la terre et de l'eau, la destruction de l'environnement et de la pollution et de l'exploitation du travail. Il apporte également une contribution importante à l'emballement du changement climatique qui a un impact considérable sur les géographies et les populations les plus vulnérables de l'Afrique sub-saharienne.

Les Femmes Paysannes: Leur Travail Produit la Corbeille de Pain Africaine

Pour nous, la terre est très précieuse. C'est une source de revenu, parce que nous grandissons récoltes ou du bétail de la ferme. Nous pouvons utiliser la terre ... d'éduquer nos enfants et à construire des maisons. La terre est notre "mine d'or" ...

La terre est notre nature - parfois nous n'avons pas d'emplois, mais il ya toujours des terres sur lesquelles faire quelque chose. Même sans un salaire fixe, nous pouvons mettre de la nourriture sur les tables de nos familles.²

Dans presque toutes les sociétés sur le continent, la production agricole et la préservation des ressources naturelles (comme les forêts et les cours d'eau) est de la responsabilité primaire des femmes. Le FAO, l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU, estime que les femmes rurales produisent la moitié de l'alimentation dans le monde et, dans les pays en développement, elles produisent entre 60 et 80 pour cent des vivrières.³ Les nouvelles estimations de la FAO, les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole totale, en tant que producteurs alimentaires individuels ou comme travailleurs agricoles, et que près des deux tiers de la main-d'œuvre féminine dans les économies en développement sont engagés dans les travaux agricoles.

Malgré le rôle central des femmes dans la production agricole, leurs droits fonciers au titre des

régimes fonciers communaux à travers le continent sont profondément précaires. C'est parce que les droits à la terre sont dérivées de l'appartenance acceptée d'une unité sociale, et ne peuvent être acquises (généralement par les hommes) par la naissance, l'appartenance ou l'allégeance à un groupe et son autorité politique. Les droits fonciers des femmes dans les sociétés patrilineaires sont extrêmement marginalisés parce que les épouses vivent dans les villages de leurs maris et font l'agriculture sur un terrain appartenant à leurs maris et les clans de leur mari.⁴

L'accès des femmes à la terre est donc indirect, ce qui signifie qu'il est médité par un homme: leur père, frère, mari et même le fils. Il est habituel pour les femmes dans ces sociétés d'avoir peu ou pas de pouvoir de décision sur la terre, à l'exception d'un petit jardin à partir de laquelle ils sont censés produire des cultures vivrières, le produit dont ils peuvent exercer un contrôle.

Au fil des siècles, les terres et les ressources naturelles de pasteurs et de paysans africains ont été volées et leurs formes de propriété et de gouvernance ont été miné et déformée, d'abord par le colonialisme, puis par les programmes d'ajustement structurel et aujourd'hui par la privatisation sous le capitalisme néo-libéral. Ces processus de dépossession impactent sur tous les paysans africains mais, en raison de leur position structurellement marginale dans les sociétés traditionnelles africaines, les paysannes portent le poids de l'impact.

L'Impact des Mines sur les Droits Fonciers des Femmes et la Souveraineté Alimentaire

Dans la dernière décennie, des dépossession de terres à grande échelle (appelée aussi «accaparement des terres») ont reçu une attention considérable dans la société civile et de plus en plus aussi dans le plus grand domaine public. L'accent a été mis sur l'accaparement des terres résultant de régimes de biocarburants et des projets agricoles à l'échelle industrielle, avec un minimum d'attention aux activités du secteur minier. L'accaparement implique l'acquisition de terres, généralement par la force, sans respecter le droit des utilisateurs locaux aux consultations appropriées, manquant d'un consentement informé préalable et d'une compensation adéquate pour la perte des moyens de subsistance basé sur les terres.⁵ Environ 56 millions d'hectares de dollars de grande prix des

terres agricoles envergure ont été annoncés avant la fin de l'année 2009, et plus de 70 pour cent d'entre eux étaient en Afrique. Des pays comme l'Ethiopie, le Mozambique et le Soudan ont transféré des millions d'hectares à des investisseurs au cours des dernières années.⁶

Bien qu'il n'existe actuellement aucun effort coordonné pour suivre et recueillir des données sur les dépossession de terres causé par des activités minières, la documentation disponible, accompagnée par des données anecdotiques, est bourrée d'exemples de terres en majorité communaux qui sont prises par les sociétés minières, dont la caractéristique la plus habituelle est la relocation forcée et la compensation inadéquates. La production agricole est souvent mise à l'arrêt.⁷

En Sierra Leone, les femmes dans la région minière de Sierra Rutile ont été contraints de cultiver les zones montagneuses avec des sols moins productifs en raison des dépossession liées à l'exploitation minière. Deux districts touchés, Bonthe et Moyamba, sont parmi les cinq districts les plus pauvres du pays, avec la perte des moyens de subsistance dues au vol des ressources et la dégradation de l'environnement causée par rutile et de bauxite identifié comme le facteur le plus important à la pauvreté chronique et l'insécurité alimentaire.⁸

Au Ghana, il a été confirmé que le plus grand impact des mines d'or sur la société ghanéenne a été réinstallation, et que 95 pour cent des personnes forcées de quitter leurs terres entre 1990 et 1998 étaient des agriculteurs de subsistance. Les terres agricoles ont été transformées en décharges pour déchets miniers, et les accords de rémunération offerts par les sociétés minières, le cas échéant, étaient insuffisantes pour maintenir une qualité de vie similaire. Les agriculteurs étaient soit donné des terres de qualité inférieure, petits règlements en espèces ou rien du tout.⁹ Bien que ces données ne sont pas agrégées réalité au genre, la majorité des petits agriculteurs au Ghana sont des femmes et leurs comptes de sortie pour 80 pour cent de la production agricole totale.¹⁰

Une étude de plusieurs projets de mines de charbon au Mozambique, menées par la nourriture de l'homme ONG FIAN International, a révélé que les communautés paysannes ont été réinstallés dans des sites où les conditions agricoles, en particulier l'accès à l'eau, n'étaient pas aussi favorables que sur leurs terres actuelles.¹¹ Un autre effet d'éviction était que

les paysans ne seraient plus en mesure de recueillir eux récoltes par an, mais qu'un seule. En Sierra Leone, une enquête sur l'impact des opérations de Sierra Rutile Ltd a révélé que 11 villages qui avaient été déplacés par la société ont été réinstallés sur des terres agricoles déclarés tout à fait insuffisant.¹²

La communauté capanga Nzinda au Mozambique n'a pas été indemnisée pour la perte de fruits maçanica, même si leur récolte et la vente par les femmes est essentielle à la sécurité alimentaire des familles.¹³ Leur expérience fait écho témoignage émergence d'autres collectivités de la région que la perte des ressources communs (par opposition à détenir individuellement) au sein des systèmes fonciers communaux est rarement reconnu. Autres ressources communes qui sont généralement utilisés et gérés par des femmes paysannes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de reproduction sociale comprennent les boisés, des sources, des jardins communautaires et des forêts. La dépossession sans indemnisation ont pour résultat dans de profonds impacts différenciés sur les femmes et les paysans.

D'autres impacts significatifs liés sur la capacité des femmes à produire, et donc sur la souveraineté alimentaire de leurs familles et communautés, sont les suivants:

- L'accapement d'eau par les sociétés minières, qui, comme l'agriculture industrielle, le secteur qui demande le plus de l'eau.
- La pollution des ressources en terres et en eau
- La perte de main-d'œuvre masculine due à l'émigration des zones rurales d'envoi
- Le détournement de travail des femmes de la production alimentaire pour s'occuper travail lorsque les membres du ménage tombent malades à cause de la pollution des réserves d'eau et de produits agricoles par les déchets toxiques provenant des activités d'exploitation minière.

La Résistance des Femmes et les Alternatives Centrées sur les Femmes

Les femmes paysannes utilisent leur pouvoir, et luttent pour défendre la vie et la dignité qui est aussi menacé par l'exploitation minière. Au Ghana, les femmes organisées sous l'Association des Agriculteurs Concernés, se mobilisent et marchent sur AngloGold Ashanti contre eux pour la pollution des bassins versants locaux. Dans le delta du Niger, au Nigeria, les femmes

ont continué une longue tradition de résistance aux gouvernements et institutions oppressives. Dans les années 2000, ils ont ciblé Chevron et Shell pour les forcer à nettoyer les déversements de pétrole et restaurer l'environnement, fournir de l'eau potable, d'électricité et de l'éducation, et les micro-entreprises de soutien. Leurs tactiques sont inclus assiéger les bureaux et les installations des compagnies pétrolières, ce qui porte la production à l'arrêt. À l'extrême (comme ils le font dans d'autres parties du monde), les femmes dénuder pour la «malédiction de la nudité», pour inspirer la honte collective dans ceux qui volent leurs terres et polluent leurs rivières.¹⁴

La planète et la plupart de ses citoyens - pauvres et les gens de la classe ouvrière, dont la majorité sont des femmes - partager une crise profonde et multiforme qui est essentiellement alimentée par le modèle actuel de développement basé sur les matière première. Alternatives sont nécessaires. Les débats sur les modèles néo-matière première mises en œuvre par les gouvernements de gauche / socialiste / progressive en Amérique latine sont instructifs. Les réformes ont varié de nationalisation à des niveaux d'imposition élevés et d'actionnariat des salariés par le biais des institutions financières publiques. Mais l'extraction est en cours d'extension dans beaucoup de ces pays, dévastant impacts sociaux et environnementaux que même les politiques de redistribution des gouvernements de gauche ne peuvent pas améliorer. En Afrique, les gouvernements entreprennent des réformes plus limitées de la fiscalité et des politiques de change. La politique d'indigénisation radical du Zimbabwe peut être, en avenir, une source d'inspiration.

S'agit-il de réformes adéquates? Est-ce qu'ils atteignent au cœur du problème du actuel modèle de développement basé sur les matières premières? Est-ce qu'il faut frapper à des nouvelles bonnes pour trouver l'inspiration et des conseils? C'est l'affirmation de l'auteur selon laquelle les paysans - et en particulier les femmes paysannes - en Afrique subsaharienne, nous offrent des alternatives vie (dans leurs pratiques, mais aussi dans leur philosophie et les valeurs) qui doit être réalisée afin de définir un modèle de développement qui est centré sur la durabilité, le soin de l'humanité, et la protection de la base de reproduction sociale et environnementale. Ces solutions de rechange comprennent:

- Des formes durables d'agriculture qui



reconstituent les sols, conserver l'eau et fournir des aliments nutritifs sains pour la consommation locale

- Gestion et utilisation des ressources naturelles comme l'eau, les forêts et les pâturages, qui permettront d'équilibrer les besoins immédiats contre ceux des générations futures, et de protéger les sources de la régénération de la nature
- Soins et la reproduction des membres des ménages et des communautés - une contribution essentielle qui n'est pas reconnue et à peine soutenue par l'Etat (et a été particulièrement érodée par l'ajustement structurel et des réformes néo-libérales)

- Des formes durables de consommation et utilisation des ressources fondée sur la philosophie de prendre seulement ce qui est nécessaire, le recyclage et la réutilisation, qui est bien capté dans l'idée latino-américaine de "buen vivir", qui «comprend les idées classiques de qualité de vie, mais avec l'idée que le bien-être spécifique n'est possible que dans la cohabitation avec les autres et la nature ».¹⁵

Si l'humanité et la planète sont à perdurer au-delà de cette crise, les valeurs qui sous-tendent ces alternatives devraient guider le forgeage d'un nouveau modèle pour les industries extractives et les politiques et programmes de développement complémentaires.

Notes Intrapaginales

- 1 Network/Red Internacional Mujeres y Minería (RIMM), *Women from Mining Affected Communities Speak Out: Defending Land, Life and Dignity* Samata, India: RIMM International Secretariat, 2010, <<http://landportal.info/sites/default/files/2010rimmwomenspeakout.pdf>>.
- 2 Kachika T, *Women's Land Rights in Southern Africa: Consolidated Baseline Findings from Malawi, Mozambique, South Africa, Zambia and Zimbabwe*, South Africa and Netherlands: ActionAid International and NiZAIInternational Women and Mining, 2009.
- 3 Food and Agriculture Organisation (FAO), *Gender: Key to Sustainability and Food Security. Plan of Action: Gender and Development*. Rome: FAO, 2003.
- 4 Koopman and Faye I, "Land grabs, women's farming, and women's activism in Africa", *International Conference on Global Land Grabbing II*, Cornell University, Ithaca, New York, October 17-19, 2012.
- 5 Kachingwe N, *From Under Their Feet: A Think Piece on the Gender Dimensions of Land Grabs in Africa*, South Africa: ActionAid International, 2012.
- 6 Deininger K and Byerlee D, *Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?* Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank, 2011.
- 7 Agyapong E.K, *The Effect of Current Mining Practices on the Welfare of Women and Children*, Centre for Social Policy Studies, University of Ghana, <www.ocieties.org/cspslibrary/esi.html>.
- 8 Akiwumi F.A, "Transnational mining corporations and sustainable resource-based livelihoods in Sierra Leone", *Singapore Journal of Tropical Geography*, 32:1, 2011, pp. 53-70.
- 9 Earthworks, "Wassa District, Ghana: Ahafo Mine", *No Dirty Gold*, 2010, <www.nodirtygold.org/wassa_district_ghana.cfm>.
- 10 Food and Agriculture Organisation (FAO), *Agriculture, Trade Negotiations and Gender*, 2006, <<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0493e/a0493e.pdf>>.
- 11 FIAN International, *Impact of Development Projects on the Social Rights of the Mozambican Rural Population: Field Research Visit to Mozambique*. Heidelberg: FIAN International, Forthcoming.
- 12 Mboka L, "Chronicle of corporate exploitation: The Sierra Rutile experience", *Mines and Communities*, 15 September 2003, <www.minesandcommunities.org/article.php?a=3732>.
- 13 FIAN International, *op. cit.*
- 14 Wokoma I, "Assessing accomplishments of women's non-violent direct action in the Niger Delta", in Rodriguez D and Natukunda-Togboa E (eds), *Gender and Peace Building in Africa*, San Jose, Costa Rica: University for Peace, 2005.
- 15 Gudynas E, "Buen Vivir: Today's tomorrow", *Development* 54:4, 2011, pp. 441-447.

Published by the Heinrich Böll Foundation Southern Africa 2013



This work is licensed under the conditions of a Creative Commons license: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>. You can download an electronic version online. You are free to copy, distribute and transmit the work under the following conditions: Attribution – you must attribute the work in the manner specified by the author or licensor (but not in any way that suggests that they endorse you or your use of the work), Noncommercial – you may not use this work for commercial purposes, No Derivative Works – you may not alter, transform, or build upon this work.

Editors: Layla Al-Zubaidi, Paula Assubuji and Jochen Luckscheiter

Layout: Catherine Coetzer, c2designs

Cover image: © Wura-Natasha Ogunji

Opinions expressed in articles are those of their authors, and not HBS.

This publication can be ordered from our Africa offices:

Regional Office Southern Africa

33 Church Street

Cape Town, 8000

South Africa

T: +27 – 21 – 4616266

E: info@za.boell.org

I: www.za.boell.org

Nigeria Office

Rukayat Plaza

93 Obafemi Awolowo Way

Jabi District, Abuja

T: +234– 80– 99905176

E: info@ng.boell.org

I: www.ng.boell.org

Green Deal Nigeria Portal: www.greendealnigeria.org

Regional Office East & Horn of Africa

Forest Rd, PO Box 10799-00100 GPO

Nairobi, Kenya

T: +254 – 20 – 3750329

E: info@ke.boell.org

I: www.ke.boell.org